

**COPPERCIDE WP
FUNGICIDE**

COPPER HYDROXIDE
Wettable Powder

**COMMERCIAL
FUNGICIDE**

CAUTION POISON

READ THE LABEL BEFORE USING.

REGISTRATION NO. 16047

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GUARANTEE: Copper, (present as copper hydroxide) 50%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-328-4678

NET CONTENTS: 10 kg

GENERAL INSTRUCTIONS

Apply COPPERCIDE at 1.1 - 4.5 kg/ha as noted. COPPERCIDE is adaptable to spraying from all types of spray equipment. It can be used in high or low capacity sprays. No additional surfactants are needed.

Add COPPERCIDE slowly to a spray tank partially filled with water. Spreader-stickers, insecticides, nutrients, etc., should be added last. COPPERCIDE is compatible with commercially formulated spreader-stickers, non-herbicidal agricultural oils and such insecticides as Rotenone and Parathion.

The following specific instructions are based on general applications. However, the recommendations of the Agricultural Extension Specialists should be closely followed as to timing, frequency and number of sprays per season.

DIRECTIONS FOR USE

BEANS- Bacterial Blight (Halo & Common): For protective sprays, apply first application when plants are 15 cm high. Apply on 7 to 14 day schedule depending on local conditions. Use COPPERCIDE at 2.25 to 3.25 kg/ha depending on disease severity. Do not apply within 1 day of harvest.

CUCUMBERS (field)- Angular Leaf Spot: Apply weekly once the plants begin to vine. Use at 2.25 to 3.25 kg/ha. Do not apply within 1 day of harvest.

PEPPERS- Bacterial Spot: When disease threatens, apply 2.25 to 3.25 kg/ha at 7 to 14 day intervals depending on disease severity. Do not apply within 1 day of harvest. **POTATOES- Early and Late Blight:** Apply at 7 to 10 day intervals starting when plants are 15 cm high until harvest. Use COPPERCIDE at 1.1 to 2.25 kg/ha, depending on density of foliage, combined with 1.75 to 2.25 kg of Mancozeb product per ha. COPPERCIDE at 3.4 kg/ha, may be applied at vinekill with a desiccant or alone after vinekill, prior to harvest. This late treatment may reduce infection of tubers by the late blight fungus during harvesting. Do not apply with 1 day of harvest.

SUGAR BEETS- Cercospora Leaf Spot: Start spray when disease threatens and continue for 4 to 5 applications. Spray at 10 to 14 day intervals depending on weather conditions using COPPERCIDE at 2.25 to 4.5 kg/ha depending on disease severity. Addition of suitable non-herbicidal agricultural spray oil is recommended at 4.5 litres/ha. For specific instruction, consult local agricultural authorities. Do not apply within 1 day of harvest.

TOMATOES- Bacterial Spot: When disease threatens, apply 2.25 kg/ha at 7 to 10 day intervals; more frequently when disease is severe. Do not apply within 1 day of harvest. Must be combined with 1.75 to 2.25 kg/ha of Maneb (80% active compound) or Mancozeb (80% active compound). Do not apply tank mixtures containing Maneb or Mancozeb within 7 days of harvest.

Greenhouse Seedling Tomatoes and Peppers for Transplant

RECOMMENDED APPLICATIONS

CROP	PEST	RATE / DOSAGE	REMARKS
		METHODS	
Tomatoes (Greenhouse seedlings for transplant)	Bacterial Spot	2.25 kg product per hectare	* Apply COPPERCIDE at 2.25 kg/ha every 5 days when warranted to a maximum of 5 applications over a 4 week period prior to transplant. * Following transplantation to the field, when disease threatens, apply COPPERCIDE at 2.25 kg/ha at 7 to 10 day intervals depending upon disease severity. * COPPERCIDE should be combined with 1.75-2.25 kg/ha maneb or zinc-coordinated product of maneb (80% active compound). * Do not apply to crops within 1 day of harvest. * Wear protective clothing including long-sleeved shirt, long pants and chemical resistant gloves when handling or spraying the product. * Do NOT re-enter treated area for 24 hours.
Peppers (Greenhouse seedling for transplant)	Bacterial Spot	2.25 kg product per hectare	* Apply COPPERCIDE at 2.25 kg/ha every 5 days when warranted to a maximum of 5 applications over a 4 week period prior to transplant. * Following transplantation to the field, when disease threatens, apply COPPERCIDE at 2.25 kg/ha at 7 to 10 day intervals depending upon disease severity. * Do not apply to crops within 1 day of harvest. * Wear protective clothing including long-sleeved shirt, long pants and chemical resistant gloves when handling or spraying the product. * Do NOT re-enter treated area for 24 hours.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Store in a cool, dry ventilated place, away from feeds and foods. Keep away from heat, fire and sparks. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking. Wash contaminated clothing with soap and hot water before reuse. Avoid breathing dust or spray mist. Do not contaminate food or feed. Do not contaminate any body of water. DO NOT APPLY BY AIR.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at: www.croplife.ca.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that COPPERCIDE Fungicide contains a Group M fungicide. Any fungal population may contain individuals naturally resistant to COPPERCIDE Fungicide and other Group M fungicides. A gradual or total loss of pest control may occur over time if these fungicides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay fungicide resistance:

Where possible, rotate the use of COPPERCIDE Fungicide or other Group M fungicides with different groups that control the same pathogens. Use tank mixtures with fungicide from a different group when such use is permitted.

Fungicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to pesticide use and crop rotation and considers cultural, biological and other chemical control practices.

Monitor treated fungal populations for resistance development.

If disease continues to progress after treatment with this product, do not increase the use rate. Discontinue use of this product and switch to another fungicide with a different target site of action, if available.

Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for specific crops and pathogens. For further information and to report suspected resistance, contact the Technical Service, Loveland Products Canada Inc., 1-800-328-4678 or at www.lovelandproducts.ca.

FIRST AID

IF ON SKIN: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

DISPOSAL

1. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.

2. Make the empty container unsuitable for further use.

3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.

4. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency.

Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

SAFETY DATA SHEET

COPPERCIDE WP



Section 1. Identification

Product identifier : COPPERCIDE WP
SDS # : 213
Other means of identification : Pest Control Products Act Registration No. 16047
Product type : Solid.

Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Identified uses
Fungicide.
Uses advised against
Not available.

Supplier's details : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
Telephone no.: : 1-800-328-4678 (Customer Service)
Email : retail-SDS2@nutrien.com
Emergency telephone number (with hours of operation) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Medical: 1-800-561-8273

Section 2. Hazard identification

OSHA/HCS status : This material is considered hazardous by the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).
Classification of the substance or mixture : ACUTE TOXICITY (oral) - Category 4
ACUTE TOXICITY (inhalation) - Category 2
SERIOUS EYE DAMAGE - Category 1

GHS label elements

Hazard pictograms :



Signal word : Danger
Hazard statements : Harmful if swallowed.
Causes serious eye damage.
Fatal if inhaled.

Precautionary statements

Prevention : Wear eye or face protection. In case of inadequate ventilation wear respiratory protection. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Do not breathe dust. Do not eat, drink or smoke when using this product. Wash thoroughly after handling.

Section 2. Hazard identification

- Response** : IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. Immediately call a POISON CENTER or doctor. IF SWALLOWED: Call a POISON CENTER or doctor if you feel unwell. Rinse mouth. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor.
- Storage** : Store locked up.
- Disposal** : Dispose of contents and container in accordance with all local, regional, national and international regulations.

Section 3. Composition/information on ingredients

- Substance/mixture** : Mixture
- Other means of identification** : Pest Control Products Act Registration No. 16047

Ingredient name	% (w/w)	CAS number
copper dihydroxide	75 - 80	20427-59-2

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

Section 4. First-aid measures

Description of necessary first aid measures

- Eye contact** : CORROSIVE. Begin eye irrigation immediately. All eye exposures require medical evaluation following decontamination. Immediately rinse eyes with large quantities of water or saline for a minimum 30 minutes, longer irrigation time is preferred if possible, due to the chemical reaction that occurs - see Notes to Physician below. If possible, remove contact lenses being careful not to cause additional eye damage. If the initial water supply is insufficient, keep the affected area wet with a moist cloth and transfer the person to the nearest place where rinsing can be continued for the recommended length of time. Call an ambulance for transport to hospital. Continue eye irrigation during transport. For additional advice call the medical emergency number on this safety data sheet or your poison center or doctor.
- Inhalation** : If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Get medical attention immediately. Call a poison center or physician. IF INHALED: Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. If not breathing, if breathing is irregular or if respiratory arrest occurs, provide artificial respiration or oxygen by trained personnel. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway. Loosen tight clothing such as a collar, tie, belt or waistband.
- Skin contact** : Flush contaminated skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Continue to rinse for at least 15 minutes. For additional advice call the medical emergency number on this SDS or your poison center or doctor.
- Ingestion** : Wash out mouth with water. Remove dentures if any. If material has been swallowed and the exposed person is conscious, give small quantities of water to drink. Stop if the exposed person feels sick as vomiting may be dangerous. Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. If vomiting occurs, the head should be kept low so that vomit does not enter the lungs. Get medical attention. If necessary, call a poison center or physician. Never give anything by mouth to an unconscious person. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway. Loosen tight clothing such

Section 4. First-aid measures

as a collar, tie, belt or waistband.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Potential acute health effects

- Eye contact** : Corrosive to eyes. Causes serious eye damage.
- Inhalation** : Fatal if inhaled.
- Skin contact** : May cause skin irritation.
- Ingestion** : Harmful if swallowed.

Over-exposure signs/symptoms

- Eye contact** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
redness
watering
- Inhalation** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
coughing
shortness of breath/breathing difficulty
- Skin contact** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
redness
- Ingestion** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
metallic taste
nausea or vomiting

Indication of immediate medical attention and special treatment needed, if necessary

- Notes to physician** : Treat symptomatically and supportively. Serious effects may be delayed following exposure. Contact poison treatment specialist immediately if ingested or inhaled.
- Specific treatments** : Improved outcome requires prolonged rinsing or soaking with water in order to extract corrosive ions that have penetrated through the stratum corneum. Expert opinion indicates an extended duration of rinsing is required to remove corrosive chemicals - 60 minutes for strong alkalis, and 30 minutes for other corrosive substances. Water should be maintained at a comfortable temperature. It may be necessary to delay transport to emergency care facilities in order to ensure 30 or 60 minutes of rinsing time. However, transporting the patient may be necessary depending on the condition of the patient or the availability of a water supply. If transport is necessary, rinsing the affected area should continue, if possible, during transport.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. Decontamination measures may be necessary. Personnel and equipment must be checked and decontaminated prior to leaving the area.

See toxicological information (Section 11)

Section 5. Fire-fighting measures

Extinguishing media

- Suitable extinguishing media** : Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire.
- Unsuitable extinguishing media** : None known.

Specific hazards arising from the chemical : No specific fire or explosion hazard.

Hazardous thermal decomposition products : Decomposition products may include the following materials:
carbon dioxide
carbon monoxide
sulfur oxides
phosphorus oxides
metal oxide/oxides

Special protective actions for fire-fighters : Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.

Special protective equipment for fire-fighters : Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode.

Section 6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

- For non-emergency personnel** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Provide adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Put on appropriate personal protective equipment.
- For emergency responders** : If specialized clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel".

Environmental precautions : Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused adverse impacts (sewers, waterways, soil or air).

Methods and materials for containment and cleaning up

- Small spill** : Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Recover the material and use it for the intended purpose.
or
Place spilled material in a designated, labeled waste container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.
- Large spill** : Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Use appropriate equipment to put the spilled substance in a container for reuse or disposal. Recycle to process, if possible.
or
Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Note: see Section 1 for emergency contact information and Section 13 for waste disposal.

Section 7. Handling and storage

Precautions for safe handling

- Protective measures** : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Do not get in eyes or on skin or clothing. Do not ingest. Use only with adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Keep in the original container or an approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Do not reuse container.
- Advice on general occupational hygiene** : Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.
- Conditions for safe storage, including any incompatibilities** : Store in accordance with local regulations. Store in original container protected from direct sunlight in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see Section 10) and food and drink. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Use appropriate containment to avoid environmental contamination.

Section 8. Exposure controls/personal protection

Control parameters

Occupational exposure limits

Ingredient name	Exposure limits
copper dihydroxide	<p>ACGIH TLV (United States, 3/2020). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: Dust and mist TWA: 0.2 mg/m³ 8 hours. Form: Fume</p> <p>CA Alberta Provincial: (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: Dusts and Mists 8 hrs OEL: 0.2 mg/m³ 8 hours. Form: Fume</p> <p>British Columbia Provincial: (Canada, 1/2020). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: Dusts and mists TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: Fume</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: Fume TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: dust and mists</p> <p>Saskatchewan Provincial: (Canada, 7/2013). STEL: 0.6 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Form: Fume TWA: 0.2 mg/m³, (measured as Cu) 8 hours. Form: Fume STEL: 3 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Form: dust and mist TWA: 1 mg/m³, (measured as Cu) 8 hours. Form: dust and mist</p> <p>CA Quebec Provincial. (Canada, 7/2019). TWAEV: 1 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: dusts & mists TWAEV: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 hours. Form: fume</p>

Section 8. Exposure controls/personal protection

- Appropriate engineering controls** : Use only with adequate ventilation. Use process enclosures, local exhaust ventilation or other engineering controls to keep worker exposure to airborne contaminants below any recommended or statutory limits. Ensure any process release discharges in a controlled manner to an approved safe location.
- Environmental exposure controls** : Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Individual protection measures

Contact your personal protective equipment manufacturer to verify the compatibility of the equipment for the intended purpose.

- Hygiene measures** : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

- Eye/face protection** : Safety eyewear complying with an approved standard should be used when a risk assessment indicates this is necessary to avoid exposure to liquid splashes, mists, gases or dusts. If contact is possible, the following protection should be worn, unless the assessment indicates a higher degree of protection: chemical splash goggles and/or face shield. If inhalation hazards exist, a full-face respirator may be required instead.

Skin protection

- Hand protection** : Chemical-resistant, impervious gloves complying with an approved standard should be worn at all times when handling chemical products if a risk assessment indicates this is necessary. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, check during use that the gloves are still retaining their protective properties. It should be noted that the time to breakthrough for any glove material may be different for different glove manufacturers. In the case of mixtures, consisting of several substances, the protection time of the gloves cannot be accurately estimated.

- Body protection** : Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

- Other skin protection** : Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

- Respiratory protection** : Based on the hazard and potential for exposure, select a respirator that meets the appropriate standard or certification. Respirators must be used according to a respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.
- For U.S. work sites where respiratory protection is required, ensure that a respiratory protection program meeting 29 CFR 1910.134 requirements is in place.

Section 9. Physical and chemical properties and safety characteristics

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance

- Physical state** : Solid. [Micro-granular.]
- Color** : Blue. / Green.

Section 9. Physical and chemical properties and safety characteristics

Odor	: Odorless.
Odor threshold	: Not available.
pH	: 7 to 10 [Conc. (% w/w): 1%]
Melting point/freezing point	: Not available.
Boiling point, initial boiling point, and boiling range	: 120°C (248°F) [Decomposes.]
Flash point	: Not applicable.
Evaporation rate	: Not available.
Flammability	: Not available.
Lower and upper explosion limit/flammability limit	: Not applicable.
Vapor pressure	: Not available.
Relative vapor density	: Not applicable.
Relative density	: Not available.
Density	: 0.59 to 0.66 g/cm ³
Bulk density	: 590 to 660 kg/m ³
Solubility in water	: Insoluble-wettable powder.
Partition coefficient: n-octanol/water	: Not applicable.
Auto-ignition temperature	: Not applicable.
Decomposition temperature	: Not available.
Viscosity	: Not applicable.
<u>Particle characteristics</u>	
Median particle size	: Not available.

Section 10. Stability and reactivity

Reactivity	: May be corrosive to metals.
Chemical stability	: The product is stable.
Possibility of hazardous reactions	: Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.
Conditions to avoid	: Keep away from incompatible materials. Keep away from heat.
Incompatible materials	: Incompatible with: Strong oxidizing materials, strong acids, ammonia, aluminum, iron and steel. Contact your sales representative or a metallurgical specialist to ensure compatibility with your equipment.
Hazardous decomposition products	: Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced. In a fire, hazardous decomposition products may be produced.

Section 11. Toxicological information

Information on toxicological effects

Acute toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Dose	Exposure
copper dihydroxide	LD50 Oral	Rat	1 g/kg	-

Conclusion/Summary : Harmful if swallowed. Fatal if inhaled.

Irritation/Corrosion

Not available.

Conclusion/Summary

- Skin** : May cause skin irritation.
Eyes : Corrosive to eyes. Causes serious eye damage.
Respiratory : May cause respiratory irritation.

Sensitization

Not available.

Conclusion/Summary

- Skin** : No known significant effects or critical hazards.
Respiratory : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Teratogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Not available.

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Not available.

Aspiration hazard

Not available.

Information on the likely routes of exposure : Routes of entry anticipated: Oral, Dermal, Inhalation.

Potential acute health effects

- Eye contact** : Corrosive to eyes. Causes serious eye damage.
Inhalation : Fatal if inhaled.
Skin contact : May cause skin irritation.

Section 11. Toxicological information

Ingestion : Harmful if swallowed.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Eye contact : Adverse symptoms may include the following:
irritation
redness
watering

Inhalation : Adverse symptoms may include the following:
irritation
coughing
shortness of breath/breathing difficulty

Skin contact : Adverse symptoms may include the following:
irritation
redness

Ingestion : Adverse symptoms may include the following:
irritation
metallic taste
nausea or vomiting

Delayed and immediate effects and also chronic effects from short and long term exposure

Short term exposure

Potential immediate effects : See above.

Potential delayed effects : See below.

Long term exposure

Potential immediate effects : See above.

Potential delayed effects : See below.

Potential chronic health effects

Not available.

Conclusion/Summary : Repeated or prolonged overexposure may result in chronic health effects.

General : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity : No known significant effects or critical hazards.

Numerical measures of toxicity

Acute toxicity estimates

Product/ingredient name	Oral (mg/kg)	Dermal (mg/kg)	Inhalation (gases) (ppm)	Inhalation (vapors) (mg/l)	Inhalation (dusts and mists) (mg/l)
COPPERCIDE WP copper dihydroxide	649.4 500	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	0.065 0.05

Other information : Not available.

Section 12. Ecological information

Toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Exposure
copper dihydroxide	Acute LC50 0.064 ppm Fresh water	Fish - Oncorhynchus mykiss	96 hours

Conclusion/Summary : Very toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment. Apply this product only as specified on the label.

Persistence and degradability

Not available.

Bioaccumulative potential

Not available.

Mobility in soil

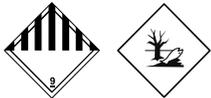
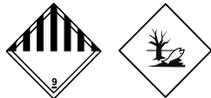
Soil/water partition coefficient (K_{oc}) : Not available.

Other adverse effects : No known significant effects or critical hazards.

Section 13. Disposal considerations

Disposal methods : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Triple rinse containers with water and add the rinse water to the spray tank. Destroy container to prevent reuse. Disposal should be in accordance with applicable regional, national and local laws and regulations.

Section 14. Transport information

	TDG	DOT	IMDG	IATA
UN number	UN3077	UN3077	UN3077	UN3077
UN proper shipping name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)
Transport hazard class(es)	9 	9 	9 	9 
Packing group	III	III	III	III
Marine pollutant	Yes.	Yes.	Yes.	Yes.

Additional information

TDG : Product classified as per the following sections of the Transportation of Dangerous Goods Regulations: 2.43-2.45 (Class 9), 2.7 (Marine pollutant mark). Non-bulk packages of this product are not regulated as dangerous goods when transported by road or rail.

DOT : **Non-bulk packages of this product are not regulated as hazardous materials unless transported by inland waterway. This product is not regulated as a hazardous material when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of §§ 173.24 and 173.24a.**

Section 14. Transport information

- IMDG** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.
- IATA** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.
- Special precautions for user** : **Transport within user's premises:** always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.

Section 15. Regulatory information

Canadian lists

- Canadian NPRI** : The following components are listed: copper (and its compounds)
- CEPA Toxic substances** : None of the components are listed.

International regulations

Chemical Weapon Convention List Schedules I, II & III Chemicals

Not listed.

Montreal Protocol

Not listed.

Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

Not listed.

Rotterdam Convention on Prior Informed Consent (PIC)

Not listed.

UNECE Aarhus Protocol on POPs and Heavy Metals

Not listed.

Inventory list

- Australia** : All components are listed or exempted.
- Canada** : All components are listed or exempted.
- China** : All components are listed or exempted.
- Europe** : Not determined.
- Japan** : **Japan inventory (CSCL):** Not determined.
Japan inventory (ISHL): Not determined.
- New Zealand** : All components are listed or exempted.
- Philippines** : Not determined.
- Republic of Korea** : All components are listed or exempted.
- Taiwan** : All components are listed or exempted.
- Thailand** : All components are listed or exempted.
- Turkey** : Not determined.
- United States** : All components are active or exempted.
- Viet Nam** : All components are listed or exempted.
- U.S. Federal regulations** : **TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption:** Not determined

Section 15. Regulatory information

Clean Water Act (CWA) 307: copper dihydroxide

Clean Air Act Section 112(b) : Not listed

Hazardous Air Pollutants (HAPs)

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Not listed

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Not listed

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Not listed

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Not listed

SARA 302/304

Composition/information on ingredients

No products were found.

SARA 304 RQ : Not applicable.

SARA 311/312

Classification : ACUTE TOXICITY (oral) - Category 4
ACUTE TOXICITY (inhalation) - Category 2
SERIOUS EYE DAMAGE - Category 1

Composition/information on ingredients

Name	%	Classification
copper dihydroxide	≥75 - ≤90	ACUTE TOXICITY (oral) - Category 4 ACUTE TOXICITY (inhalation) - Category 2 SERIOUS EYE DAMAGE - Category 1

SARA 313

	Product name	CAS number	%
Form R - Reporting requirements	copper dihydroxide	20427-59-2	≥75 - ≤90
Supplier notification	copper dihydroxide	20427-59-2	≥75 - ≤90

SARA 313 notifications must not be detached from the SDS and any copying and redistribution of the SDS shall include copying and redistribution of the notice attached to copies of the SDS subsequently redistributed.

State regulations

New Jersey : The following components are listed: COPPER compounds

Pennsylvania : The following components are listed: COPPER COMPOUNDS

California Prop. 65

This product does not require a Safe Harbor warning under California Prop. 65.

Section 16. Other information

History

Date of issue/Date of revision : 2/8/2022

Date of previous issue : 2/8/2022

Version : 1

Section 16. Other information

Key to abbreviations

: ATE = Acute Toxicity Estimate
 BCF = Bioconcentration Factor
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 HPR = Hazardous Products Regulations
 IATA = International Air Transport Association
 IBC = Intermediate Bulk Container
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods
 LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
 N/A = Not available
 SGG = Segregation Group
 UN = United Nations

Procedure used to derive the classification

Classification	Justification
ACUTE TOXICITY (oral) - Category 4	Calculation method
ACUTE TOXICITY (inhalation) - Category 2	Calculation method
SERIOUS EYE DAMAGE - Category 1	Calculation method

☑ Indicates information that has changed from previously issued version.

Notice to reader

Supply chain partners must ensure they pass this SDS, and all other relevant safety information to their customers.

DISCLAIMER AND LIMITATION OF LIABILITY

The information and recommendations contained in this Safety Data Sheet ("SDS") relate only to the specific material referred to herein (the "Material") and do not relate to the use of such Material in combination with any other material or process. The information and recommendations contained herein are believed to be current and correct as of the date of this SDS. **HOWEVER, THE INFORMATION AND RECOMMENDATIONS ARE PRESENTED WITHOUT WARRANTY, REPRESENTATION OR LICENSE OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THEIR ACCURACY, CORRECTNESS OR COMPLETENESS, AND THE SELLER, SUPPLIER AND MANUFACTURER OF THE MATERIAL AND THEIR RESPECTIVE AFFILIATES (COLLECTIVELY, THE "SUPPLIER") DISCLAIM ALL LIABILITY FOR RELIANCE ON SUCH INFORMATION AND RECOMMENDATIONS.** This SDS is not a guarantee of safety. A buyer or user of the Material (a "Recipient") is responsible for ensuring that it has all current information necessary to safely use the Material for its specific purpose.

FURTHERMORE, THE RECIPIENT ASSUMES ALL RISK IN CONNECTION WITH THE USE OF THE MATERIAL. THE RECIPIENT ASSUMES ALL RESPONSIBILITY FOR ENSURING THE MATERIAL IS USED IN A SAFE MANNER IN COMPLIANCE WITH APPLICABLE ENVIRONMENTAL, HEALTH, SAFETY AND SECURITY LAWS, POLICIES AND GUIDELINES. THE SUPPLIER DOES NOT WARRANT THE MERCHANTABILITY OF THE MATERIAL OR THE FITNESS OF THE MATERIAL FOR ANY PARTICULAR USE AND ASSUMES NO RESPONSIBILITY FOR INJURY OR DAMAGE CAUSED DIRECTLY OR INDIRECTLY BY OR RELATED TO THE USE OF THE MATERIAL.

COPPERCIDE WP FONGICIDE

CUIVRE HYDROXYDE

Poudre mouillable

COMMERCIAL

FONGICIDE

CAUTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 16047

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Cuivre (présent sous forme d'hydrate de cuivre) 50%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 kg

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Appliquer le COPPERCIDE à raison de 1,1 à 4,5 kg/ha tel que noté. Le COPPERCIDE peut être vaporisé avec n'importe quel genre d'équipement de pulvérisation. Il peut être utilisé dans des pulvérisateurs à hautes ou à faibles capacités. On n'a besoin d'aucun surfactif additionnel.

Verser lentement le COPPERCIDE dans un réservoir de pulvérisation partiellement rempli d'eau. Les épandeurs-colleurs, les insecticides, les fertilisants, etc., devraient être ajoutés en dernier. Le COPPERCIDE est compatible avec les épandeurs-colleurs commerciaux, les huiles agricoles non herbicides et des insecticides comme Rotenone et Parathion.

Les directives spécifiques qui suivent sont basées sur des applications générales. Vous devriez toutefois suivre attentivement des recommandations de agronomes locaux en ce qui concerne les dates, la fréquence et le nombre de pulvérisations par saison.

MODE D'EMPLOI

HARICOTS - Feu Bactérien et Tache Aréolée: Pour les protéger, effectuer la première pulvérisation lorsque les plantes ont 15 cm de hauteur. Les traiter à des intervalles de 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Employer COPPERCIDE de 2,25 à 3,25 kg/ha selon la gravité de la maladie. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.

CONCOMBRES (de grande culture) - Tache angulaire: appliquer le fongicide une fois par semaine dès que les plantes commencent à produire des tiges rampantes. Employer le fongicide à raison de 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne jamais mettre moins d'une journée avant la récolte.

PIMENTS - Tache bactérienne: Lorsque les piments sont menacés par cette maladie, en appliquer de 2,25 à 3,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne jamais utiliser moins d'une journée avant la récolte.

POMME DE TERRE - Brûlure alternarienne et mildiou: Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à avant la récolte. Utiliser COPPERCIDE à 1,1 - 2,25 kg/ha, selon la densité du feuillage, combiné avec 1,75 à 2,25 kg de Mancozeb par hectare. On peut appliquer COPPERCIDE à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas l'appliquer moins d'une journée avant la récolte.

BETTERAVES À SUCRE - Tache cercosporéenne: Commencer à les pulvériser lorsque la maladie les menace et effectuer 4 ou 5 pulvérisations. Pulvériser le fongicide à des intervalles de 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques, à raison COPPERCIDE 2,25 à 4,5 kg/ha en tenant compte de la gravité de la maladie. On vous conseille d'y ajouter une bonne huile de pulvérisation agricole non herbicide à raison de 4,5 litres/ha. Pour obtenir des instructions spécifiques, consulter l'agronome de votre région. Ne pas appliquer ce fongicide moins d'une journée avant la récolte.

TOMATES - Tache bactérienne: Lorsqu'elles sont menacées par cette maladie, appliquer le fongicide à raison de 2,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 10 jours, ou plus souvent quand la maladie est grave. Ne pas traiter moins d'une journée avant la cueillette. On doit combiner le fongicide avec 1,75 à 2,25 kg/ha de Maneb (80% composé actif) ou de Mancozeb (80% composé actif). Ne jamais utiliser cette solution moins de 7 jours avant la récolte si elle contient du Maneb ou Mancozeb.

Plants de tomate et de piment de serre destinés au repiquage

TRAITEMENTS CONSEILLÉS

CULTURE	MALADIE	DOSE	REMARQUES
Tomate (plants de serre destinés au repiquage)	Tache bactérienne	2,25 kg de produit par hectare	<ul style="list-style-type: none">* Pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une période de 4 semaines avant le repiquage.* Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie.* Il est conseillé d'associer le COPPERCIDE avec du manèbe; utiliser celui-ci seul ou en association avec du zinc (80% de composé actif) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha.* Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte.* Porter des vêtements de protection, y compris une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques, quand on manipule ou pulvérise le produit.* Ne PAS rentrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.
Piment (plants de serre destinés au repiquage)	Tache bactérienne	2,25 kg de produit par hectare	<ul style="list-style-type: none">* Pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une période de 4 semaines avant le repiquage.* Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie.* Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte.* Porter des vêtements de protection, y compris une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques, quand on manipule ou pulvérise le produit.* Ne PAS rentrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Emmagasiner dans un endroit frais, sec et aéré, loin de la nourriture humaine ou animale. Garder à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après l'avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les porter à nouveau. Éviter de respirer le produit en poudre ou pulvérisé. Ne pas contaminer les aliments ni la nourriture des animaux. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife à [www .crop-life.ca](http://www.crop-life.ca).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Fongicide de COPPERCIDE, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide de COPPERCIDE et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- * Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide de COPPERCIDE ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- * Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- * Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- * Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- * Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- * Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.lovelandproducts.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

S'il s'agit des yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



COPPERCIDE WP

Section 1. Identification

Identificateur de produit : COPPERCIDE WP
n° SDS : 213
Autres moyens d'identification : Loi sur les Produits Antiparasitaires N° d'Homologation 16047
Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Fongicide.
Utilisations non recommandées
Non disponible.

Données relatives au fournisseur : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
No de téléphone: : 1-800-328-4678 (Représentant du Service à la Clientèle)
Courriel : retail-SDS2@nutrien.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Médicale: 1-800-561-8273

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves lésions des yeux.
Mortel par inhalation.

Conseils de prudence

Section 2. Identification des dangers

- Prévention** : Porter une protection oculaire ou faciale. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.
- Intervention** : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Loi sur les Produits Antiparasitaires N° d'Homologation 16047

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
dihydroxyde de cuivre	75 - 80	20427-59-2

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : CORROSIF. Commencer immédiatement irrigation des yeux. Toute exposition des yeux à la solution nécessite une évaluation médicale après décontamination. Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de sérum physiologique pour un minimum de 30 minutes, plus le temps d'irrigation est préférable, si possible, en raison de la réaction chimique qui se produit - voir les notes du médecin ci-dessous. Si possible, enlever les lentilles de contact en faisant attention à ne pas provoquer des lésions oculaires supplémentaires. Si l'approvisionnement en eau initiale est insuffisante, garder la zone affectée humide avec un chiffon humide et transférer la personne à l'endroit le plus proche où le rinçage peut être poursuivi pendant la durée recommandée de temps. Appelez une ambulance pour le transport à l'hôpital. Continuer irrigation des yeux pendant le transport. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale sur cette fiche de données de sécurité ou votre centre antipoison ou un médecin.
- Inhalation** : Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est

Section 4. Premiers soins

- inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Mortel par inhalation.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
larmolement
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
tousseur
dyspnée/difficulté respiratoire
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
goût métallique
nausées ou vomissements

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Administrer un traitement symptomatique et de soutien. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. En cas d'ingestion ou d'inhalation, contacter immédiatement un spécialiste du traitement anti-poison.
- Traitements particuliers** : Amélioration du résultat nécessite un rinçage prolongé ou trempage avec de l'eau afin d'en extraire des ions corrosifs qui ont pénétré à travers la couche cornée. Opinion d'experts indique une durée prolongée de rinçage est nécessaire pour éliminer les produits chimiques corrosifs - 60 minutes pour les alcalis forts et 30 minutes pour d'autres substances corrosives. L'eau doit être maintenu à une température confortable. Il peut être nécessaire de transporter à l'hôpital plus tard pour assurer 30 ou 60 minutes de rinçage. Le transport du patient peut se avérer

Section 4. Premiers soins

nécessaire en fonction de l'état du patient ou de la disponibilité d'une alimentation en eau. Si le transport est nécessaire, rincer la zone affectée devrait se poursuivre pendant le transport.

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Des mesures de décontamination peuvent être nécessaires. Le personnel et le matériel doivent être vérifiés et décontaminés avant de quitter la zone.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Récupérez le matériel et l'utiliser aux fins prévues.
ou
Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Utiliser l'équipement approprié de placer la substance déversée dans un récipient pour une réutilisation ou d'élimination. Recyclez dans le procédé, si possible.
ou
Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
dihydroxyde de cuivre	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées TWA: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée</p> <p>CA Alberta Provincial: (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées 8 hrs OEL: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée</p> <p>Gouvernement Provincial de British Columbia: (Canada, 1/2020). TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée</p> <p>Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 6/2019). TWA: 0.2 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée TWA: 1 mg/m³, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées</p> <p>Gouvernement Provincial de la Saskatchewan: (Canada, 7/2013). STEL: 0.6 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Fumée TWA: 0.2 mg/m³, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Fumée STEL: 3 mg/m³, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Poussière et buées TWA: 1 mg/m³, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées</p> <p>CA Québec Provincial. (Canada, 7/2019). VEMP: 1 mg/m³, (en Cu) 8 heures. Forme: poussières et brouillards VEMP: 0.2 mg/m³, (en Cu) 8 heures. Forme: Fumées</p>

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Veiller à ce que toute matière dégagée par le procédé se décharge de manière contrôlée vers un endroit sûr approuvé.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.
Pour les sites de travail américains où une protection respiratoire est requise, s'assurer qu'un programme de protection respiratoire répondant aux exigences de la norme 29 CFR 1910.134 est en place.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Solide. [Micro-granuleux.]
- Couleur** : Bleu. / Vert.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 7 à 10 [Conc. (% poids / poids): 1%]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : 120°C (248°F) [Se décompose.]

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point d'éclair	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non applicable.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur relative	: Non applicable.
Densité relative	: Non disponible.
Densité	: 0.59 à 0.66 g/cm ³
Densité apparente	: 590 to 660 kg/m ³
Solubilité dans l'eau	: Insolubles-poudre mouillable.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non applicable.
<u>Caractéristiques des particules</u>	
Taille médiane des particules	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Peut être corrosif pour les métaux.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart des produits incompatibles. Conserver à l'écart de la chaleur.
Matériaux incompatibles	: Incompatible avec: Matières très oxydantes, acides forts, ammoniac, aluminium, fer et acier. Contactez votre représentant commercial ou un spécialiste métallurgiques pour assurer la compatibilité avec votre équipement.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dihydroxyde de cuivre	DL50 Orale	Rat	1 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Nocif en cas d'ingestion. Mortel par inhalation.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Conclusion/Résumé

- Peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
Respiratoire : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves lésions des yeux.

Section 11. Données toxicologiques

- Inhalation** : Mortel par inhalation.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 rougeur
 larmolement
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 tousser
 dyspnée/difficulté respiratoire
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 goût métallique
 nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Voir ci-dessus.
Effets différés possibles : Voir dessous.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Voir ci-dessus.
Effets différés possibles : Voir dessous.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Une surexposition répétée ou prolongée peut causer des effets de santé chroniques.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
COPPERCIDE WP dihydroxyde de cuivre	649.4 500	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	0.065 0.05

Section 11. Données toxicologiques

Autres informations : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
dihydroxyde de cuivre	Aiguë CL50 0.064 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

Conclusion/Résumé : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

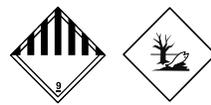
Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Rincer les conteneurs trois fois avec de l'eau et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de solution à pulvériser. Détruire le conteneur pour en prévenir la réutilisation. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3077	UN3077	UN3077	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper dihydroxide)
Classe de danger relative au transport	9 	9 	9 	9 
Groupe d'emballage	III	III	III	III
Polluant marin	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

Autres informations

Section 14. Informations relatives au transport

- TDG** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire.
- DOT** : **Les emballages autres qu'en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses, sauf s'ils sont transportés par voie navigable intérieure. Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.**
- IMDG** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
- IATA** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: cuivre (et ses composés)
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Australie** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Chine** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 15. Informations sur la réglementation

Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taiwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Réglementations États-Unis	: TSCA 8(a) CDR Exemption / Exemption partielle : Indéterminé CWA (Clean Water Act) 307 : dihydroxyde de cuivre

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
dihydroxyde de cuivre	≥75 - ≤90	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	dihydroxyde de cuivre	20427-59-2	≥75 - ≤90
Avis du fournisseur	dihydroxyde de cuivre	20427-59-2	≥75 - ≤90

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations d'État

- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: COPPER compounds
Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: COPPER COMPOUNDS
Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'édition/Date de révision** : 2/8/2022
Date de publication précédente : 2/8/2022
Version : 1
Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 RPD = Règlement sur les produits dangereux
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 N/A = Non disponible
 SGG = Groupe de séparation
 NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Méthode de calcul
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche signalétique («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériau et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

Section 16. Autres informations

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume toute responsabilité d'assurer le matériau est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.